

PROCÉDÉ DUROMIT AGRI

PROCEDE DESTINE AU RENFORCEMENT MÉCANIQUE ET CHIMIQUE
DES DALLAGES BÉTON EN MILIEU AGRICOLE ET VINICOLE



PRÉSENTATION

DUROMIT AGRI est un procédé composé d'un mélange d'abrasifs et de granulats minéraux synthétiques au sens de la norme NF P 11-213 :

- de ciment spécial (Composant 1)
- d'une résine de protection à base de silicate en phase aqueuse (Composant 2).



DUROMIT AGRI est disponible en 6 coloris.

Les variations de teinte et de texture sur les sols industriels à base de liant hydraulique sont inévitables, en aucun cas cette technique ne peut répondre à des critères esthétiques (DTU 13.3 Dallages – P1-1-1, paragraphe 7.4)



PERFORMANCES

- Conforme au marquage réglementaire : **CE**
Norme Européenne NF EN 13.813 Matériaux pour chape.
- **Cahier des charges de mise en oeuvre SOCOTEC n°0749/12**
Caractéristiques mécaniques selon rapport d'essais du CSTB n°R2EM-12-26034110/1
- Test d'adhérence selon Norme NF EN 13892-8 : 2,7 N/mm²
- Résistance au choc selon Norme NF EN 13813 : IR 10
- Résistance au poinçonnement selon Norme 13813 : SH 200
- Résistance à l'usure selon Norme XP P 11-101 : 7,1 cm³ (perte en volume)
- **Teneur en chlorure**
 - 0,664 Kg (pour 1000 Kg)
- **Teneur totale en alcalins équivalents (Na₂O équivalent)**
 - 1,948 Kg (pour 1000 Kg)



DOMAINES D'UTILISATION

- Ouvrages exposés à un milieu agressif (Eau de mer, eau sulfatée)...
- Stations d'épuration, fosses à lisier...
- Bassins de stockage de produits agressifs (Purin, fumier)...
- Bétonnage d'ouvrage massif, travaux d'assainissements, silo d'ensilage...

DUROMIT AGRI

MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre du procédé DUROMIT AGRI devra être réalisée en conformité avec le Cahier des Charges SOCOTEC N°0749/12.

Le béton (teneur en ai occlus inférieur à 3%) sera réglé au niveau fini à l'aide de règles.

La quantité d'eau de ressuage nécessaire à l'hydratation du produit doit être au minimum de 0.3 litre/5 Kg/m².

MISE EN SERVICE

Le délai minimal avant circulation sur la surface est de: 48 heures pour le trafic piéton et 10 jours pour les autres charges admissibles par le dallage à cet âge, selon les recommandations du DTU 13.3 Dallages – P1-1-1, paragraphe 5.1.3.3.1.

ENTRETIEN

Le dallage étant un ouvrage soumis à la fatigue et à l'usure, il doit faire l'objet d'une maintenance régulière, avec traçabilité dans un registre de maintenance, d'un reportage photographique annuel des points singuliers et d'un suivi des techniques et des produits utilisés comme le recommande le DTU 13.3 Dallages – P1-1-1, Annexe E (Maintenance des dallages).

Le procédé **DUROMIT AGRI** confère à votre sol des caractéristiques mécaniques et esthétiques de qualité. Un entretien régulier et une maintenance sont nécessaires afin de conserver et renforcer ces caractéristiques. Nous vous recommandons l'emploi de produits développés par notre société. (Consulter notre fiche conseil n°009 disponible sur le site : www.duromit.fr).

NOTES

- La solution béton prêt à l'emploi (BPE) doit être retenue.
- La centrale doit être agréée NF.
- Le béton doit être conforme aux exigences des classes d'environnements XS, XF4, XA1, XA2, XA3 selon la norme NF EN 206-1. Cela implique notamment qu'un manuel d'assurance de la qualité soit respecté par le producteur de béton.
- Ce béton sera transporté jusqu'au site du chantier pour être alors mis en oeuvre. Une attention sera portée sur le temps de transport, lequel devra être compatible avec le maintien du comportement rhéologique du béton.
- Une attention particulière sera portée au bon de livraison et au bon de pesée afin de vérifier l'adéquation de celui-ci avec le bon de commande.

